



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 21 novembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 novembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **32**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Gabriel GLATH, Salvatore FIORETTO, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Grégoire LEININGER.

✓ Excusés : **9**

Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Davis SUCK.

✓ Excusés ayant donné procuration : **8**

Madame, Messieurs Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Jean MEKETYN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO, Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL,

✓ Absents : **6**

Madame, Messieurs HASSINGER Sabrina, BORN Guy, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE.

11.RESSOURCES HUMAINES

OBJET : ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LE PERSONNEL DU SYDEME

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

À cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de services sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qui évoluent chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires.

Cette prestation d'action sociale se combine avec d'autres mesures mises en place par le SYDEME (titres restaurants, protection sociale complémentaire, chèques cadhoc distribués par le CSE, etc).

Une convention sera signée entre le CNAS et le SYDEME, qui aura pour objet de préciser les modalités d'adhésion au CNAS.

Tous les salariés, fonctionnaires, contractuels de droit public et salariés de droit privé peuvent bénéficier de l'action sociale du CNAS.

La cotisation annuelle (de janvier à décembre) correspond au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires) x (la cotisation par bénéficiaire), avec un montant estimé pour 2024 de 31 800 euros correspondant à 212,00 euros par agent/salarié.

VU l'avis favorable du CSE en date du 23 mars 2023 et l'avis unanime du Comité social territorial auprès du CDG 57 du 18 octobre 2023,

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité du Sydeme et à cet effet de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2024, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction,
- D'autoriser en conséquent M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS,
- D'autoriser le versement au CNAS d'une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes x Montant forfaitaire par bénéficiaire actif
- De désigner M. Grégoire LEININGER membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter le Sydeme (indiquer la dénomination de l'adhérent) au sein du CNAS.
- De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter le Sydeme au sein du CNAS.
- De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.
- D'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Fait à MORSBACH, le 27 novembre 2023

Roland ROTH,
Président

1
o/h



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 06 DEC. 2023
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 DEC. 2023